

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 AVRIL 2021

RELEVÉ DE DECISIONS

Date de la convocation 3 avril 2021	L' an 2021 et le 9 avril à 19 heures 30 , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle communale sise 19, Le Boulevard et non en son lieu habituel de séance, la mairie, pour des raisons sanitaires liées à la pandémie en cours, sous la présidence de MILLERIOUX Chantal, Maire
Date d'affichage 3 avril 2021	
Nombres de membre	Présents : Mme MILLERIOUX Chantal, Maire, M. CHÊNE Cédric, Mme COËNT Marie-Claude, M. MIGEON Dany, M. MITTEAU Sébastien, Mme PELVILLAIN Nadine, M. RAIMBAULT Jean-Paul, Mme TYRREL Julie
Afférents au Conseil municipal : 11	Absents : Madame Morgane CAURO ayant donné pouvoir à M.Sébastien MITTEAU Madame Muriel CHARRUYER ayant donné pouvoir à Mme Julie TYRREL Monsieur Jean-Pierre SOBOUL ayant donné pouvoir à Mme Nadine PELVILLAIN Madame Julie TYRREL est désignée secrétaire
En exercice : 11	
Présents : 8	
Votants : 11	

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers municipaux et à l'approbation du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2021.

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

1) Compte de gestion et compte administratif 2020

Le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif comme suit :

Section de Fonctionnement : Dépenses 191 690,46€ - Recettes : 381 076,43€

Section d'Investissement : Dépenses 25 595,36€ - Recettes : 22 543,06€

Le Conseil Municipal a approuvé le compte de gestion dressé par le Receveur

2) Affectation de résultat

Le Conseil Municipal a statué sur l'affectation du Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2020 comme suit et inscrit en report en fonctionnement (R002) : 171 866,53€

3) Vote des taux d'impositions des taxes directes locales 2021

L'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 établi par les services fiscaux est présenté.

Les bases d'imposition prévisionnelle 2021 et les taux de référence 2021 y sont notifiés.

Il est indiqué que les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 concernent la Taxe Foncière (bâti) avec cumul du taux communal (8,37% en 2020) et du taux départemental (19,72% en 2020) soit 28,09% (taux de référence de 2021), la Taxe Foncière (non bâti) 21,75% taux de référence 2021, la CFE 16,05% taux de référence de 2021.

Il est notifié qu'en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

Il apparaît, au vu de l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021, que la commune n'est pas sous compensée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 comme suit :

Taxe Foncière (Bâti) : 28,09%

Taxe Foncière (Non Bâti) : 21,75%

CFE Contribution Foncière des Entreprises : 16,05%

4) Budget 2021 et programme d'investissements

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le budget 2021 qui s'équilibre comme suit :

En fonctionnement : 369 802,53€

En investissement : 76 319,44€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, définit le programme des investissements comme suit :

- La rénovation de l'éclairage public et plan REVE pour les hameaux : « Les Farges », « Boucard », « Les Testards » et une partie du bourg pour un montant de 8600€ en participation de la commune au SDE 18.
- Le plan (ADN) Adressage, Dénomination, Numérotation des hameaux et lieux dits pour un montant évalué à 7600€ TTC
- La sécurisation aux abords de l'école pour un montant estimé à 8337,26€ TTC
- Un aménagement avec mobilier urbain pour les hameaux ou lieux dits et le bourg pour un montant estimé à 5000€
- La restauration du lavoir communal pour un montant estimé à 10000€
- Un aménagement de sécurisation centre-bourg, rue de Villegenon pour un montant évalué à 15 000€

5) Subventions 2021

Le Conseil Municipal a voté la reconduction des subventions aux organismes suivants : Fourrière SPA Bourges, associations ADMR Vailly-Léré, FACILAVIE, ANIM'AGE hôpital de Sancerre, Amis de la Bibliothèque du Cher, Parents et Amis des Handicapés du Sancerrois, Ecole de Musique EMCV, Paralysés de France, Comité Foire Bovine de Vailly, DDEN du Cher section de Sancerre, Association du Secours Catholique de Vailly, Foyer socio-éducatif du collège de Sancerre, « Lire et faire lire » UDAF 18, CCAS de Le Noyer.

6) Compte –rendu des commissions Voirie et Bâtiments : présentation de devis pour travaux voirie et bâtiments (VC4 – Fossé Beauregard – Réfection peinture sanitaires salle communale – Mise aux normes électriques salle des fêtes)

Le compte-rendu de la commission voirie est présenté. Madame Millérioux, Maire, donne lecture des courriers en date des 16 février et 17 mars 2021 adressés par la propriétaire riveraine du Chemin Rural des Farges concernant ses griefs à l'encontre de l'exploitation agricole voisine. Madame Millérioux indique avoir saisi la Chambre d'Agriculture par l'intermédiaire d'un Vice-Président, lequel a proposé, dans le cadre de la « Charte de bon voisinage », de rencontrer en mairie les parties concernées, des dates ont été proposées, la partie « plaignante » n'a pas voulu donner suite à cette

proposition. Monsieur Raimbault, Adjoint à la voirie présente le devis de l'entreprise M. GALLIOT concernant l'aménagement proposé par la commission voirie, au lieu-dit « Les Farges », sur la VC4 en bordure du chemin rural, pour apporter une solution à l'évacuation des eaux pluviales de la route et du chemin rural traversant l'exploitation agricole. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise M.GALLIOT d'un montant de 3 984€ TTC pour le décapage, terrassement, pose de tuyaux PVC, empierrement de l'espace communal en bordure de la VC4 permettant un accès à la parcelle B399 .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise M. GALLIOT d'un montant de 892,80€ TTC pour le nettoyage, recalibrage de fossé, arasement d'accotement au lieu-dit « Beaugard » - travaux proposés par la commission voirie pour permettre l'évacuation d'eau pluviale stagnante sur le Chemin Rural. Le propriétaire de la parcelle concernée par le fossé a donné son accord. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise M. GALLIOT d'un montant de 4620€ TTC pour le point à temps manuel à réaliser sur les voies communales à l'automne.

Un conseiller municipal membre de la commission voirie propose de réaliser, par tranches, chaque année, l'arasement des bas-côtés là où c'est nécessaire. Il est décidé de réunir la commission voirie le 29 mai 2021 pour établir un état des lieux de la voirie communale en prévision d'un programme d'investissement voirie en 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les devis de l'entreprise R. COTTAT pour la peinture des volets et fenêtres du logement communal de la mairie en RDC d'un montant de 1495,15€ TTC et 1370,56€ TTC. Il est proposé de prévoir la réfection de la peinture des volets et fenêtres du logement communal au 1^{er} étage. Un devis sera demandé à l'entreprise R. COTTAT.

Suite à la proposition faite par la commission bâtiments, il est présenté le devis de l'entreprise R. COTTAT pour la réfection des sanitaires de la salle communale 19 Le Boulevard, y compris les options plafond et façade placard avec 3 portes pour un montant de 1445,92€ TTC et 828,86€ TTC. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les devis de l'entreprise R. COTTAT d'un montant de 1445,92€ TTC et 828,86 € TTC.

Suite à proposition de la commission Bâtiments concernant la mise aux normes de l'armoire électrique de la salle des fêtes et l'installation de prises de courant en extérieur, il est présenté les devis demandés aux entreprises Vailly Electric ,K. Castagnié et l'entreprise BOUTON .Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte sur le principe les devis de l'entreprise VAILLY ELECTRIC moins disante, d'un montant de 892,80€ TTC et 294€ TTC à adapter en fonction des préconisations de la société SOCOTEC qui sera consultée.

Madame Millérioux, Maire, rappelle qu'il est prévu de réaliser en 2021 la sécurisation des abords de l'école, qu'une demande de subvention DETR et Conseil Départemental a été déposée pour le financement de ces travaux. Madame Millérioux présente les devis des entreprises consultées : AXIROUTE, COLAS, LE.BONTRACAGE. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte le devis moins disant de l'entreprise LE.BONTRACAGE d'un montant de 7313,84€ TTC . Les arrêtés de subvention DETR et Conseil Départemental sont en attente pour la réalisation de ces travaux.

7) Organisation du marché saisonnier

Le Conseil Municipal décide d'organiser à nouveau un marché saisonnier en été du 2 juillet au 27 août 2021. La commission Animation se réunira le 22 avril à 17h30 pour la mise en place et le déroulé de cette manifestation.

8) Questions diverses :

Les membres du Conseil Municipal sont informés de la réunion par visio qui se tiendra le 13 avril en mairie avec l'entreprise LA POSTE pour la présentation du rapport méthodologique de l'ADN (Adressage Dénomination Numérotation).

Le Conseil Municipal prend connaissance de la motion proposée en Communauté de Communes concernant la gestion de la Loire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande au nom de l'intérêt général, que la gestion de la Loire qui appartient au domaine public de l'Etat lui soit définitivement confiée au titre de ses pouvoirs régaliens.

Madame Pelvillain, Conseillère municipale présente l'application Panneau Pocket à laquelle la commune a souscrit et propose une aide à l'installation de l'application pour les personnes qui en feraient la demande. Un flyer explicatif sera distribué aux habitants.

Le point est fait sur l'avancement de la procédure EPFLI pour les immeubles concernés du centre-bourg.

Il est décidé de réaliser la réfection de la croix du cimetière implantée sur l'espace public. Elle sera descendue de son socle pour évaluer le travail à faire par un artisan local.

Madame Tyrrel, Adjointe aux affaires scolaires indique que la valise PPMS doit être complétée par l'achat de deux grandes serpillères pour le calfeutrage des bas de portes à l'école maternelle.

Madame Pelvillain demande que lors d'une prochaine réunion du conseil municipal un point soit fait sur les problèmes de réseau 4G sur le hameau « Les Farges » et l'installation de la fibre optique par Berry Numérique sur le territoire de la commune.

Il est indiqué que la prochaine réunion du conseil municipal pourrait avoir lieu le 4 juin 2021